



66608 - Se faire consulter par une gynécologue pendant le Ramadan

question

Comment juger le fait de Se faire consulter par une gynécologue pendant le Ramadan ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'on n'empêche pas une femme d'aller chez une gynécologue pour subir un examen médical, pourvu de respecter les règles religieuses relatives au dévoilement des parties intimes. Ces règles sont déjà citées dans la réponse donnée à la question n° [5693](#).

S'agissant de l'examen manuel ou instrumental de l'utérus, il n'entraîne pas la rupture du jeûne observé par la patiente. Ceci est déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n° [38023](#).

Explication exhaustive des choses qui rompent le jeûne et des choses qui ne le rompent pas

Parmi les dernières figure celles-ci :

- objets introduits dans le vagin comme des suppositoires, des nettoyants, une sonde, un doigt d'examen médical ;
- introduction d'une sonde ou du DIU ;
- objets introduits dans le sexe comme une fine fibre ou un appareil ou une matière qui accompagne l'usage des rayons X ou un médicament ou une solution destinée à nettoyer la prostate.

Allah le sait mieux.